

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L' Abeille.

3me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

3me. Année

VOL III.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 12 Décembre 1850.

No. 3.

## QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE CHOIX D'UN ÉTAT.

[ suite ]

Cardez-vous de vous laisser aveugler par la présomption, signe ordinaire et certain de la médiocrité. Quel que talent que vous annonciez, ne vous croyez pas pour cela un être privilégié, qui peut tenter impunément la fortune. Sachez reconnaître au contraire, qu'il y avait beaucoup de naïveté dans ces hommes dont le génie s'est révélé si tard et en dépit des circonstances les plus capables de l'étouffer. Prenez plutôt pour devise : *Acta tua, le ciel t'aidera* ; et que la fatalité ne soit pour vous qu'un mot sonore et vide, qui n'a jamais séjourné que la vanité ou la paresse.

Exempt de tous préjugés et d'orgueilleuses antipathies croyez que tous les états depuis le plus brillant jusqu'au plus obscur, ont une dignité véritable, lorsqu'on s'y dévoue avec les vertus qui appartiennent à chacun de ces états.

Confiant dans les conseils de ceux que l'expérience a instruits, croyez encore que, si la prudence et une sage hésitation sont les conditions d'un bon choix, le courage et la persévérance ne sont pas moins nécessaires. Pour vous en rendre certain parlez l'un à l'autre, il n'y a aucun état dans le monde qui n'ait ses amertumes et ses dangers, et qui, par conséquent, ne nous inspire le désir d'embrasser un autre genre de vie ; armez vous d'avance de ce courage et de cette persévérance.

Ambitionnez plutôt l'austérité que la richesse, l'estime plutôt que la gloire et l'admiration, croyez qu'il vaut mieux être supérieur à son état que de rester au-dessous de ce qu'il exige, et que trop souvent on s'expose à tout perdre en voulant trop avoir. Comprenez enfin que l'avenir n'est à personne et qu'on ne doit compter que sur son activité et son travail.

Puis, quand vous aurez entendu la voix intérieure vous dire, incessamment et toujours avec une nouvelle force : “ Vois à l'état que tu dois choisir, ” obéissez à cette voix, entrez dans la carrière que vous aurez élue, et marchez en avant ; mais portez-y les vertus qu'elle demande. C'est parce qu'un bien petit nombre nourrit ces vertus, que si souvent on entend les

hommes en dire la condition qu'ils ont choisie.

Quoique placé en dehors du monde, l'état ecclésiastique a des attrait puissants pour certaines âmes, surtout pour celles qui ont respiré de bonne heure l'air de la piété. Et, en effet, le ministère sacerdotal est, sous tous les rapports, le plus grand et le plus noble, que l'homme puisse exercer. Mais aussi plus ce ministère est saint, plus il faut craindre de s'y engager témérairement.

Avant de prononcer des vœux irrévocables il est bon de regarder long temps derrière soi pour bien savoir ce que l'on quitte, ou plutôt regarder longtemps en soi-même pour s'assurer si l'on possède toutes les vertus qu'exigent les fonctions du sacerdoce.

Une mélancolie peut vous faire croire aisément que nous ne tenons au monde par aucun lien. Les méprises de ce genre sont fréquentes, et proviennent de ce qu'on se fait, en général, une fautive idée de la religion. On s'imagine qu'elle consiste uniquement dans un certain mysticisme, qui porte l'âme vers la beauté du culte extérieur. Il y a loin de là aux vertus que demande le ministère sacerdotal : la foi, l'humilité, un renoncement absolu, une charité ardente !

Ces vertus ont toujours été regardées comme tellement essentielles, qu'autrefois on n'admettait au sacerdoce que des hommes avancés en âge, ainsi que l'indique le mot *prêtre* qui, dans sa signification primitive veut dire vieillard.

De toutes les professions civiles, communément appelées libérales, la plus encombrée est celle du *barreau*. On s'y précipite inconsidérément, comme si le titre d'avocat menait à tout. Hâtons nous de dire que le titre d'avocat ne mène pas même au barreau, si l'on n'y joint, outre l'amour de l'étude, la persévérance nécessaire à tous ceux qui veulent atteindre un but incertain et éloigné, cette activité, qui sans cesse se crée des relations et en éloigne sans cesse le cercle, et par dessus tout, la faculté de parler au public, faculté bien différente du talent d'écrire, et qui ne s'acquiert pas.

Ce n'est pas tout : quelque soit l'aptitu-

de qu'on ait pour cette profession, il ne faut pas espérer de pouvoir commencer ; avant l'âge de trente ans à recueillir le fruit de ses travaux et de ses sacrifices.

Il est vrai qu'à l'aide du titre d'avocat, on peut se tourner vers la magistrature ou l'administration ; mais il est bon de le remarquer qu'en notre volonté n'est pas seule en jeu. Les protections, les circonstances entrent pour beaucoup dans le succès.

Après le droit, la *médecine* est ce qui attire le plus la jeunesse. Cependant cette carrière est une des plus dispendieuses et à la fois des plus périlleuses. Un jeune homme qui a fait son droit, s'il ne parvient à se faire avocat, peut au moins tirer parti de ses études ; mais le jeune médecin qui ne peut parvenir à se faire un client, se trouve engagé dans une voie sans issue. A moins donc que d'avoir déjà un peu d'usage, ou une place, en quelque sorte, réservée dans le lieu où l'on se propose d'exercer la médecine, il y a plus que de la témérité à tenter cette profession.

S'il est indispensable, avant d'embrasser une profession quelconque, d'en étudier attentivement l'esprit, cela est surtout nécessaire pour ceux qui se destinent au *commerce* ou à l'*industrie*. La profession de commerçant, en particulier, est une de celles qui demandent le plus de dispositions toutes spéciales. L'ordre, l'activité, l'économie, sont des conditions ou plutôt des vertus, sans lesquelles un commerçant travaille infailliblement à sa ruine. Ce n'est pas tout : si l'on considère l'infinité variété des services qu'il est appelé à rendre, des besoins qu'il est appelé à satisfaire, et ce prodigieux mouvement qu'il imprime au monde entier, dont il est l'âme et la vie, on reconnaît sans peine que le commerce est une des plus vastes sphères où puisse se déployer l'intelligence humaine. Si les régions idéales du beau sont le domaine de l'art, le commerce a pour objet l'utile, et, à ce titre, il a droit à la gloire et à la reconnaissance. L'histoire n'a pas moins immortalisé les noms de Tyr, de Sidon, de Carthage, que ceux d'Athènes et de Rome. Enfin ce qui honore particulièrement le commerce,

c'est qu'il n'est aucun degré de Péchello com normale où la pro'nte ne soit une loi imposée, sans exception, à quiconque veut réussir.

(à continuer)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

" Forsak et hinc olim n emineat jusabit. "

QUÉBEC, 12 Décembre 1850.

Notre prétendu siècle des lumières a fuit en matière de souveraineté philosophique ce que les Juifs firent au temps de Samuel en matière de souveraineté civile et politique. Fatigué du règne de Dieu il a proclamé le règne de la raison et écrits il n'a pas gagné à l'échange. Outre les absurdités, les ma'istru si es qu'a produites le rationalisme en philosophie pratique; en philosophie purement spéculative, il se trouve à tout moment arrêté, il ne peut vous donner la solution de rien parcequ'il a renié celui sans qui rien ne s'explique dans le monde.

Si vous demandez au rationaliste ce que c'est qu'un miracle, il ne saura que vous rire au nez; il ne croit pas au miracle parcequ'il ne le comprend pas. — Pauvre homme! qui ne croyez qu'à ce que vous comprenez, votre *credo* sera bien court et celui de l'ignorant le sera encore plus; dites moi donc un peu comment croit ce brin d'herbe, comme t s'épinoit cette fleur, dites-moi donc comment vous vivez?... Ce sont là des faits constants, réguliers, mais le miracle tel que vous l'entendez serait un fait insolite, contre nature, voilà pourquoi je n'y crois pas. Soit! mais alors, soyez conséquent et ne croyez à rien de ce qui est insolite, ne croyez pas aux comètes que vous voyez; parceque vous n'avez jamais ressenti de tremblement ne croyez pas qu'on en puisse éprouver sous le zône torride et permettez à l'habitant de ces régions de mer que l'eau puisse se congeler parceque ce phénomène est insolite pour lui. Nous avons l'un et l'autre le témoignage irréfragable des hommes. Si le témoignage des hommes s'offit pour acquérir vos suffrages à un fait, rendez les armes, car outre que le témoignage des hommes nous affirme des faits insolites, incompréhensibles, miraculeux; il y a six mille ans que l'on croit aux miracles sur la terre. Chez tous les peuples, anciens ou modernes, civilisés ou barbares, l'on a cru au miracle: l'ignorance ou la superstition ont pu décour de ce non des faits naturels qu'elles ne s'expliquaient pas; mais cette facilité même à croire surnaturel ce qui ne l'est pas, rend plus sensible l'accord décisif des hommes sur l'existence du miracle. Cette idée du miracle innée en l'homme et dou d'une

révélation primitive comme toute idée universelle, est d'ailleurs inséparable de l'idée de Dieu. Qui posera des bornes à la puissance de cet être infini? qui osera dire qu'il est soumis à l'ordre qu'il a établi? et que l'auteur des lois de la nature ne peut déroger à ces lois?

Au reste, c'est un axiôme qu'on ne raisonne pas contre les faits et c'est une proposition que personne ne conteste que le témoignage des hommes est un principe de certitude; or, il y a eu des miracles: si nous ne les avons pas vus, le témoignage des hommes nous les atteste; donc, nous devons croire au miracle.

Examinons maintenant dans un fait particulier les caractères du miracle et les raisons qui peuvent nous engager à décider de la présence et de l'authenticité du miracle.

Le onze mai dernier, la ville de Rimini, en Italie, s'émut à la nouvelle que la Vierge peinte sur toile de l'église Ste. Claire avait fermé les yeux. Le lendemain qui était un dimanche, le prodige se renouvela et le bruit s'en étant répandu, l'affluence devint si grande à Ste. Claire que l'on fut obligé d'y peler la troupe pour prévenir les accidens. Cependant les esprits forts souriaient de la crédulité du *servam precus*. Ils ne voyaient dans le fait qu'une illusion l'optique, un effet de lumière, le passage d'un nuage; d'autres prétendaient qu'un ressort caché dans le cadre agissait derrière la toile, etc., etc. Le tableau était recouvert d'un cristal, on enleva le cristal, on enleva le cadre, et l'on plaça la toile sur le maître-autel, le prodige continua. On transporta la Vierge de l'église Ste. Claire à l'église St. Augustin et pendant le trajet le prodige se répéta à la vue et aux acclamations de plusieurs milliers de spectateurs. Mgr. l'évêque de Rimini avait déjà ordonné une enquête d'après le résultat de laquelle il confirmait à ses diocésains dans son mandement du 15 mai, l'authenticité du miracle. Des évêques et hauts dignitaires ecclésiastiques l'ont aussi attesté après en avoir été témoins. Le commandant autrichien à Bologne s'est rendu à Rimini accompagné de deux officiers assez disposés, dit-on, à ne pas croire au prodige, qui ont suspendu leurs décorations en ex-voto devant l'image miraculeuse.

Dès le 2 Juin on écrivait que cette merveille avait déjà produit les plus grands fruits; la ville de Rimini avait changé de face, les conversions se multiplièrent, des maladies invétérées étaient guéries, des aveugles recouvraient la vue. Depuis, le prodige et les conversions se continuent. On lisait dernièrement sur les journaux que deux jeunes impies s'étant rendus à St Augustin pour constater par eux-mêmes la

fausseté du prétendu miracle; la Vierge lança sur eux un regard terrible qui les terrassa, mais ce regard de colère étant aussi un regard de miséricorde; les deux jeunes incredules se relèverent convertis.

Alant maintenant fait, que nous n'avons pas hésité à appeler miraculeux et il nous les caractères du prodige? jugeons en par sa nature et ses effets.

On a prétendu que ce fait d'une vierge peinte qui ferme les yeux était un signe de la puissance et de la sagesse de Dieu. Observons d'abord qu'aucun fait n'est indigne de la puissance et de la sagesse de Dieu s'il procure sa gloire. Notre défaut en cette matière est de juger des choses d'après l'impression qu'elles nous font et de vouloir mesurer la puissance de Dieu à l'aune de notre faible imagination.

Nous établissons une différence entre les actes de Dieu parceque notre pouvoir est borné; mais de même que pour Dieu il n'y a pas de différence entre un instant et un siècle parceque sa durée est infinie, de même il n'y a pas pour lui de différence entre un acte et un autre parceque sa puissance n'a pas de bornes; il ne lui en a pas plus coûté pour créer l'univers que pour changer en serpent la verge d'Aaron.

D'un autre côté qu'est en lui-même le fait dont il s'agit même, à l'estime de notre infirme raison? Un fait grand, étonnant, et plus élevé au-dessus de notre portée que des faits qui nous paraissent plus merveilleux. En effet, si une montagne eût été transportée subitement, si le miracle de la mer rouge se fût renouvelé, nous aurions peut-être été frappés davantage; et pourtant si un homme a pu dire: " donnez-moi des machines assez puissantes et je mettrai la terre dans un de; " à plus forte raison aurait-il pu dire: " donnez-moi une force matérielle assez grande et je transporterai cette montagne et j'élèverai et je soutiendrai ces cata!" mais il n'aurait jamais dit: " moyennant telle condition j'annulerai cette toile insensible; " mais jamais il n'aurait pu dire: " moyennant telle condition je renouvellerai ce fait non pas quelques fois mais pendant six mois entiers.

Souvent Dieu nous cache les fruits et le but de ses miracles: ici nous osons dire qu'il semble avoir voulu nous les faire toucher du doigt.

La ville de Rimini, située au cœur de l'Italie s'est ressentie de la tempe'te qui a ébranlé toute la péninsule: l'irréligion, l'impie'té y ont pénétré avec les doctrines de désordre et d'anarchie. Mais tout à coup à la vue d'un prodige qui n'aurait peut-être pas ému un peuple si gnatique comme celui d'une ville des États-Unis, à la vue d'un miracle de la madone terçieuse chère au cœur de l'Italien, cette population

aux passions vives, mais à la foi ardente est convertie. "la ville de Rimini a changé d'aspect," écrit on, à la date du deux juin. Des maladies incurables sont guéries, des aveugles recouvrent la vue par un regard de celle que nous appelons *sulus infirmorum*; bientôt les grâces s'étendent au loin et l'on vient chercher à Rimini la guérison de l'âme comme on va chercher ailleurs la guérison du corps.

Où nous écrierions-nous en terminant, le miracle de la Vierge de Rimini est grand parceque rien ne vaut que par la grâce de Dieu et qu'il lui a plu d'attacher une grande grâce à ce prodige.

On nous permettra encore quelques mots au sujet des missions. Beaucoup de nos lecteurs se seront peut être demandé comment les missionnaires peuvent se rendre dans plusieurs des îles de l'Océanie, comment les missions peuvent être ravitaillées et comment les évêques peuvent les visiter, puisque le commerce y étant nul, on n'y voit presque jamais aborder de vaisseaux marchands? Eh bien! depuis deux ans et demi tout cela se fait facilement, grâce à une compagnie appelée *Société de l'Océanie*, qui a pour premier but de fournir aux missionnaires catholiques, se rendant en Océanie et dans les autres missions, un passage économique, gratuit même, dès qu'il sera possible, mais surtout facile et convenable.

A force de peine et de dévouement, cette société a pu réunir un capital suffisant pour faire l'acquisition de sept bâtiments, dont quatre trois mâts et trois goélettes, constamment armés pour son usage. Depuis qu'elle est établie, ses gros vaisseaux ont transporté de l'Europe dans les pays de missions plusieurs évêques, plus de cent prêtres et un grand nombre de religieuses. C'est un de ses navires qui a conduit à l'Oregon Mgr. Blanchet, avec les missionnaires et les religieux qui l'accompagnaient. Il paraît que Mgr. Demers se prépare à partir sur un autre pour le même lieu. Les petits bâtiments de la société sont destinés à la navigation entre les îles et au cabotage; ils ne rendent pas de moins bons services aux missions.

Le bien que la société de l'Océanie fait aux missions ne consiste pas seulement à leur fournir des moyens de communications plus faciles: elle leur assure quelquefois une protection nécessaire contre la malveillance des infidèles. De plus la bonne conduite des commandants et des équipages de ses vaisseaux, leurs attentions et leur respect pour les missionnaires prêtent à ceux-ci un secours moral ordinairement très puissant auprès des indigènes.

Mais aujourd'hui cette société, avec ses moyens, ne peut plus suffire à l'œuvre qu'elle s'était imposée. Aussi vient-elle d'adresser une circulaire aux évêques de France pour les prier d'exhorter les fidèles à lui venir en aide. Il est à espérer que dans un pays où les bonnes œuvres trouvent toujours un si puissant appui, celle-ci rencontrera l'encouragement nécessaire pour remplir complètement son objet.

L'Abbe vous a dit, lecteurs, qu'un ambassadeur de la Sublime-Porte était arrivé aux États-Unis; elle aurait pu ajouter qu'il y avait été choyé, fêté, payé même; car on dit qu'il lui a été alloué une assez forte somme pour l'indemniser de ses dépenses. Le *républicain* Jonathan était si fier d'avoir chez lui le représentant du Grand-Turc. Eh bien! maintenant savez-vous ce qu'était cet ambassadeur? Tout uniment un charpentier de Constantinople qui vient faire aux États-Unis son apprentissage comme constructeur de vaisseaux. Oh! c'est bon là, Monsieur Amin-Bey! Les Yankees sont battus! Qu'ils fassent du *Trick*, du *Puff*, du *Humbug* tant qu'ils voudront, vous êtes leur maître.

Le profit net du Bazat qui s'est tenu à St. Roch, en faveur de l'asile de Ste Magdeleine, est de £255.

Le nombre des détenus dans la prison de Québec était de 108, au 1er. Décembre. L'asile de la Canardière renferme aujourd'hui 174 personnes aliénées.

30 vaisseaux, dont le port s'élèvera à 29,000 tonneaux, sont en voie de construction dans les différents chantiers de Québec.

Le conseil de ville a voté, dans la séance de vendredi dernier, la somme de £ 100,000 pour la construction du Chemin de fer de Québec à Richmond. Le conseil s'est réservé le choix de la route sur le rapport des explorateurs, qui devront visiter les différentes voies projetées par le Cap-Roige et par la Pointe-au-Platon.

Le Chemin de fer devra être commencé simultanément à Québec et à Richmond.

Les directeurs de ce chemin de fer ont accepté volontiers l'offre de la corporation de faire explorer la route par St. Nicolas et celle par le Platon, aux frais communs de la corporation et de la compagnie.

Le Canal sera bientôt le point d'arrivée de steamers qui partiront de Glasgow. Ce service se fera par trois navires en fer qui jageront 1,600 tonneaux et qui pourront porter 6,000 barils de farine ou l'équivalent en autre fret, sans compter des aménagements convenables pour 75 passagers de première classe et 75 de seconde classe. Chacun de ces steamers coûtera environ \$150,000.

Un ouragan terrible vient de fondre sur la vallée du Mississipi. Quatre-vingts bâtiments parmi les quels se trouvent deux églises et un couvent, ont été renversés.

Dans un conseil du cabinet tenu à Washington le 27 novembre, il a été décidé que l'île du Gouverneur, dans le port de New-York, serait le lieu où la seconde exposition universelle de l'industrie se tiendrait en mai 1852.

## NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE. Les prélats anglicans ont été invités à purger leurs diocèses des ministres entachés de païanisme.

Les Catholiques anglais ont présenté à la Reine une adresse, dans laquelle ils l'assurent de leur fidélité.

FRANCE. Le gouvernement français vient d'ordonner une levée de 40,000 hommes. Cette démarche est motivée sur l'état des affaires en Allemagne.

ROME. La municipalité de Rome a conféré à Mr. de Montalembert, pendant son séjour dans la capitale du monde chrétien, le titre de *citoyen romain*.

ESPAGNE. Le *Te Deum* a été chanté à Seville, pour la promotion au cardinalat de Mgr. Wiseman, né dans cette contrée.

## RÉTABLISSEMENT DE L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE EN CANADA, APRÈS 1759.

Par le traité de 1763, Sa Majesté Britannique "consentait d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitans du Canada." Elle s'engageait "à donner les ordres les plus efficaces afin que ses nouveaux sujets catholiques pussent professer le culte de leur religion, selon les rites de l'église de Rome, autant que les lois d'Angleterre le permettent.

Sans doute la liberté du culte catholique renfermait le droit d'avoir un évêque; sans cela ce n'eût été que la liberté de mourir catholique avec la triste perspective de voir bientôt s'éteindre la loi en Canada, mais l'épiscopat n'étant point formellement garanti et la clause finale autant que les lois d'Angleterre le permet, n'avait pu prêter des armes au fanatisme.

Le chapitre de Québec, qui jusque là s'était contenté de pourvoir au bien spirituel des catholiques en nommant quatre vicaires-généraux, dans l'espoir que le Canada retournerait à la France, ne pouvait plus balancer. Il fallait un évêque pour recruter un clergé que la mort moissonnait tous les jours. Le 15 septembre 1763, MM. Briant, Perreault Roche, De Rigauville et De S. Onge, les seuls chanoines qui pussent assister au chapitre, les autres étant ou malades ou en France, s'assemblèrent à l'Hopital-Général et élurent M. Montgolfier supérieur du Séminaire de Montréal. Ce M. accepta avec répugnance la charge qu'on lui imposait et promit de tenir son élection secrète jusqu'à ce que les circonstances permissent de la publier. Il fut chargé d'aller lui-même obtenir le consentement du Roi.

Les Français lui eussent une reconnaissance au Roi, où l'on remarque les passages suivants : "Les chanoines de Québec, bien éloignés de se prévaloir des traités qu'il a plu à V. M. de signer en faveur de la religion, en sujets fidèles n'ont recours qu'à l'insigne bonté de votre cœur... Après les ordres précis que vous avez donnés de les traiter avec bonté et non comme peuples subjugués, vous ne voudrez jamais les réduire à des larmes et à des gémissements éternels, vous ne les exposerez pas aux mortelles inquiétudes que la suppression de l'épiscopat leur causerait sur la religion et le salut de leurs enfants. La promesse de faire passer d'Europe des prêtres de leur religion ne suffirait pas pour les tranquilliser, parcequ'ils conçoivent bien que le passage deviendrait moralement impossible dans une infinité de cas.... Un évêque qui serait à la vérité titulaire de Québec, suffirait pour tranquilliser vos nouveaux sujets, quoiqu'il n'eût point cet appareil et cet éclat qui accompagnent cette dignité dans les états catholiques."

Mr. Montgolfier partit au commencement d'Octobre. Le 25 du même mois Mr. Gravé écrivait la lettre suivante : "Que nous sommes tristes ; il y a deux jours que nous réglâmes l'édit de règlement de la cour, qui nous refuse un évêque comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne. Les Jésuites et les Récollets mourront chez eux, mais n'auront point de successeurs. Du reste tout est assez bien. Un grand vicaire est autorisé à exercer une pleine juridiction ecclésiastique. Les communautés subsistent. Les Séminaires, ou du moins le Séminaire de Québec, seront chargés de toute l'éducation de la jeunesse, qu'on enverra, je ne sais où, en Europe, se faire ordonner. Et ce qui nous afflige le plus, c'est que tous ces règlements sont précisément ceux qu'avait proposés M. De Murray, maintenant gouverneur général. Cela ne nous empêchera pas de presser M. le député du peuple (M. Charest) de partir au plutôt pour n'avoir rien à nous reprocher que dans l'espérance de réussir..."

Cependant M. Montgolfier débarqua en Angleterre où il rencontrait M. De la Corne, doyen du chapitre, et résidant à Paris depuis 14 ans. D'après une lettre de M. de Villars, procureur du Séminaire de Québec à Paris, (10 avril 1764), ils obtinrent un évêque pour le Canada. On s'attendait même que M. Montgolfier serait sacré en France dans le mois de Juin.

Mais soit qu'il eût commis quelque imprudence, soit que le gouvernement voulût faire un essai de ce qu'on pourrait tenter, ou peut-être pour faire sentir qu'on

aurait mieux fait d'attendre leur consentement pour faire l'élection, les autorités anglaises exigèrent qu'il renouât même à son grand-vicaire et que le Chapitre eût un autre pour évêque. Dans sa lettre de renonciation il suggère d'élire M. Briand, "qui à la pureté de sa foi, au zèle, à la science, à la prudence et à la piété la plus distinguée que je connaisse dans cette colonie, joint en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples et la protection la plus marquée du gouvernement politique."

Elu le 11 Septembre 1764, M. Briand partit au mois de novembre, accompagné des vœux du peuple et du clergé, et muni des recommandations les plus puissantes de la part de M. Murray. Il trouva les autorités disposées à le *suffire* aux conditions suivantes : 1e. qu'il ne dépendrait d'aucune puissance étrangère et n'aurait aucun rapport avec Rome ni avec la France ; 2e. qu'une fois ses belles règles, puisque cela lui était absolument nécessaire, il serait censé tirer son autorité de sa place et de son siège. "Il serait difficile, dit M. Delacorne dans un mémoire au S. Siège, d'exprimer à quel point la cour d'Angleterre et tous les membres des différentes chambres de son gouvernement ont paru opposés... au S. Siège. Et c'est là sans doute qu'est née leur opposition pour un simple vicaire apostolique, évêque *in partibus*, persuadés qu'ils sont qu'il serait toujours révéralle *ad nutum* par le S. Siège, et par conséquent dans une continuelle et directe dépendance de Rome, au lieu qu'ils ont constamment paru avoir moins de répugnance pour un évêque en titre..." (a)

Les droits du Saint-Siège se trouvaient suffisamment reconnus quant à l'essentiel, puisqu'on admettait la nécessité des bulles du Pape ; pour le reste, il fallait bien avoir égard aux besoins spirituels de 60 mille âmes exposées aux violences d'une puissance hérétique. Les bulles de Mgr. Brand furent expédiées le 21 janvier 1766, et il fut sacré à Paris le 16 mars.

Le 28 juin de la même année fut un jour de grande joie pour tous les Canadiens. L'arrivée du nouvel évêque venait de changer en cantiques d'actions de grâces les gémissements et les prières qu'ils ne cessaient depuis longtemps d'offrir au ciel pour obtenir un premier pasteur.

Il vint loger au Séminaire, où les directeurs lui avaient offert dès 1764 un hôpital gratuit, aussi longtemps que les évêques de Québec se trouveraient dénués de ressources.

(a) Cela ne ressemble pas beaucoup aux sentiments exprimés par Lord J. Russell à l'évêque de Durham sur le rétablissement des évêchés titulaires catholiques en Angleterre par Pie IX.

Telle est l'histoire abrégée des obstacles que l'épiscopat eut à renverser pour reparaitre en Canada. Si les catholiques n'employèrent pas alors un langage plus ferme, ce n'est pas qu'ils doutassent de leurs droits, garantis par un traité solennel, mais ils préférèrent sauver par la prudence une institution que la violence et l'injustice pouvaient leur ravir à jamais.



Monsieur le Rédacteur.

Si vous pensez que la statistique suivante des *manufactures* de Lowell, puisse intéresser vos lecteurs, daignez lui trouver une place dans vos colonnes. Cette statistique a été rédigée, en janvier 1850, sur des renseignements authentiques, et je l'ai extraite presque mot-à-mot d'un journal de cette ville.

J. H. D

LOWELL.—Ce Manchester des États-Unis possède douze corporations de manufacturiers, dont la première fut établie en 1825 et la dernière en 1845. Le capital employé par les douze compagnies s'élève à \$ 13, 210, 000. Le nombre des usines est de 50 ; celui des fuseaux de 319,943 ; celui des métiers de 9,885 ; personnes employées, femmes 8,260, hommes 2,747 ; verges d'étoffes fabriquées par semaine, de coton 2,100,000, de laine 204,777, de tapis 12,000 ; livres de coton employées par semaine 653,000, de laine 69,000 ; verges d'étoffes imprimées 345,000, toises 9,515,000 ; tonneaux de charbon anthracite consommés par année 27,630 ; boisseaux de charbon de bois 35,903 ; cordes de bois 2,390 ; gallons d'huile £2,917, de saindoux 35,000 ; livres d'auidon 1,380,000 ; barils de farine 1,365 ; gages des femmes, sans la pension, \$ 2 par semaine ; des hommes, sans la pension, 80c. par jour. Lowell possède une bibliothèque publique de 7,000 volumes, à la quelle chacun peut avoir accès moyennant une souscription de 50c. par an ; il y a aussi deux caisses d'épargnes, trois banques et un hôpital.

Où il y a douze corporations mentionnées ci-dessus, il y a d'autres manufactures qui produisent annuellement pour une valeur de \$ 1, 500, 000, employant \$ 400, 000 de capitaux et 1,500, ouvriers. La population de Lowell, qui était de 3,532 âmes en 1828, est maintenant estimée de 35,000.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M. Adolphe Legaré. Agent à la petite salle, M. Alfred Thibodeau.

P. A. MARMET, Gérant.